

MAIRIE DE LE PLESSIER SUR BULLES
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JANVIER 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

Convocation : 07/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le onze janvier à 18 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Hervé PAUCELLIER, Maire de la Commune.

PRESENTS : Mr Hervé PAUCELLIER, Mme Béatrice DUMONTE, Mr Thierry PARIS, Mr Romaric PAUCELLIER, Mr Philippe POLLET, Mr Joël POLLET, Mme Madeline DOUA, Mme Emilie FERRE, Mr Michaël DUVAL, Mme Christelle GETER.

ABSENT EXCUSE : Mme Chantal FORGE donne pouvoir à Mr Philippe POLLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Béatrice DUMONTE.

Avant de commencer la séance Mr le Maire demande au Conseil Municipal le rajout d'un point à l'ordre du jour :

- Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'acquisition de matériel, matériaux et accessoires de signalisation routière.

Le conseil Municipal approuve.

APPROBATION DE LA SEANCE DU 27 OCTOBRE 2020

La séance du 27 Octobre 2020 est approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION POUR CLASSER LES PARCELLES PRIVEES COMMUNALES DANS LE DOMAINE PUBLIC VOIE COMMUNALE RUE DE BULLES ET RUE DE MONCEAUX

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire

Le conseil municipal de la commune, décide après en avoir délibéré

D'approuver le projet de classement des parcelles privées communales cadastrées A n°1077, A n°1079, A n°1081, A n°1082, A n°1084, A n°1075, A n°1073 et A n°1071 dans le domaine public

(Voie communale / rue de Bulles et rue de Monceaux.).

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL, MATERIAUX ET ACCESSOIRES DE SIGNALISATION ROUTIERE.

Dans le cadre de la mutualisation des services, la communauté de communes du Plateau Picard et ses communes membres ont souhaité que l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière (peinture, panneaux, mats, balises etc.) puissent faire l'objet d'un groupement de commande. Délibération n°20C/06/04 du 26 novembre 2020

Le groupement porte sur une durée de 4 ans et les acquisitions feront l'objet de consultations spécifiques ou d'un marché public à bons de commande.

Pourront être membres du groupement, après délibération de leurs organes délibérant respectifs :

- une ou plusieurs des 52 communes membres de la Communauté de Communes du Plateau Picard ;
- la Communauté de Communes du Plateau Picard, dans le cadre exclusif de ses propres compétences en matière de voirie.

Le coordonnateur du groupement de commande est la Communauté de Communes du Plateau Picard. Elle a pour mission :

- de regrouper les besoins annuels des membres du groupement ;
- de signer, d'exécuter et de liquider, au nom des membres du groupement, les commandes de chaque commune membre dans le respect de l'enveloppe financière prévisionnelle et conformément aux dispositions du code des marchés publics.

La commission d'appel d'offres désignée est celle du coordonnateur.

A noter, que les communes qui n'ont pas adhéré au groupement de commande au moment de sa constitution ne pourront pas le faire ultérieurement.

Le Conseil Municipal

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

ACCEPTTE que la communauté de communes soit coordonnateur du groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation routière.

AUTORISE le Maire à signer, avec la Communauté de Communes ainsi que les autres communes membres ayant délibéré, le projet de convention de groupement de commande pour l'acquisition de matériels, matériaux et accessoires de signalisation de routière tel qu'il est annexé à la présente délibération.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande de réfléchir aux investissements qui seraient à programmer pour les inscrire au budget.

Monsieur Thierry PARIS demande de proposer à Mr LAFFINEUR de garer son camion derrière la chapelle. Il suggère l'aménagement d'un parking.

Monsieur le Maire informe qu'un courrier a été envoyé à Monsieur le Sous-Préfet pour les travaux effectués sur le radar.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 18h15.